



Aurignac, le 06 novembre 2013


Objet : Convocation Conseil Communautaire.


Madame, Monsieur,

Je vous informe que le Conseil Communautaire se réunira le **mercredi 13 novembre prochain à 20 h 30**. L'ordre du jour sera le suivant :

- Secrétaire de séance,
- Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 23 septembre 2013,
- Musée-forum de l'aurignacien :
 - ↳ délibération pour ouverture de poste,
 - ↳ délibération pour convention avec le Museum,
- Site Internet :
 - ↳ délibération pour consultation.
- Centre Médical et Infirmier :
 - ↳ délibération pour demande de DETR.
- Modification statutaire :
 - ↳ délibération.
- Assurance groupe statutaire :
 - ↳ délibération taux,
 - ↳ délibération non maintien du régime indemnitaire au-delà de 90 jours de maladie.
- Décisions modificatives :
 - ↳ Délibération.
- Demandes de subventions :
 - ↳ Délibération.
- Grille tarifaire ALSH :
 - ↳ Délibération.
- Bilan piscine.
- PLU intercommunal.
- SCOT et Association Pays Comminges Pyrénées.
- Questions diverses.

Comptant sur votre présence, je vous prie croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes salutations distinguées.

Le Président,

Jean-Luc GUILHOT



PROCES-VERBAL
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 13 NOVEMBRE 2013

Etaient présents :

<u>Alan :</u>	Jean-Luc Guilhot Progreso Delgado Jean-Luc Soudais
<u>Aulon :</u>	Roger Fauré
<u>Aurignac</u>	Jean-Michel Losego Claude Soula Daniel Bernadets Nicole Cistac Jean-Pierre Vallière
<u>Bachas :</u>	Marcel Bergès
<u>Benque :</u>	Jean-Claude Lasserre
<u>Boussan</u>	Henri Pradelle (délégué suppléant remplaçant Patrick Boube) Marie-Jo Labat
<u>Bouzin :</u>	Alain Passament Olivier Boyer
<u>Cassagnabère</u> <u>Tournas :</u>	Bernard Discors Danièle Luthringer Joël Maribon-Ferret
<u>Cazeneuve-</u> <u>Montaut :</u>	Josiane Tesser Robert Blanc
<u>Eoux :</u>	Monique Rey
<u>Esparron :</u>	André Massarin
<u>Latoue :</u>	Jacques Féraut Pierre Bosc Christian Saux
<u>Montoulieu</u> <u>Saint-Bernard :</u>	Camille Sors Annie Mallet (déléguée suppléante remplaçant Jean-Pierre Jacquemart).
<u>Peyrissas :</u>	Pas de délégué
<u>Peyrouzet :</u>	Philippe Lagrange

Saint-André : André Fort (délégué suppléant représentant Jean de Galard)
Eliane Raulet

Saint-Elix
Séglan : Danièle Ader
Nicolas Suspène

Samouillan : Michel Chrétien
Jean Mauruc

Terrebasse : Francis Dignat
Thomas Faure

Etaient excusés :

Alan : Ludovic Bourgois

Aulon : Michel Fitte
Georges Brangé

Esparron : Jean-Claude Lajous

Etaient absents :

Aulon : Marie-Luce Gaspin

Aurignac : Aymeric Coujou
François Esquerré
Bernard Dreher
Jean-Marc Viguié
Nicole Samouillan

Bachas : Thierry Vigneaux

Benque : Arnaud Landemaine

Cassagnabère-
Tournas : Jean-Pierre Jouffreau

Eoux : Didier Barthe

Latoue : Serge Labeda

Peyrissas : Didier Fréchou
Maryline Vinsonneau

Peyrouzet : Michel Signu

Présents : 36
Excusés : 4
Absents : 14
Total : 54

Monsieur Olivier Boyer est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 23 septembre 2013 est adopté à l'unanimité.

I. Centre Médical et Para-Médical :

Monsieur Jean-Pierre Vallière présente l'avant-projet sommaire réalisé par l'architecte, Thierry Llop : le plan de masse, le plan d'ensemble (niveaux 0 et -1). La surface initiale était de 300 m². Mais les besoins ont été révisés à la hausse et la surface finale est aujourd'hui de 480 m² pour un coût estimé de 1 008 900 € HT. Le permis de construire sera déposé avant la fin de l'année.

Monsieur Dignat note qu'il faut également penser au fonctionnement car la CCCA sera propriétaire du bâtiment.

Madame Rey demande si le fond de garantie engage les médecins.

Monsieur le Président répond par l'affirmative.

Il est proposé de délibérer afin de demander la DETR sur la base des chiffres annoncés.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

II. Musée-forum de l'aurignacien :

Monsieur le Président lit le rapport de la DRAC qui émet de sérieux doutes quant à la capacité de Nathalie Rouquerol à poursuivre seule ce projet. Le constat est que l'état d'avancement du projet muséographique n'est pas du tout satisfaisant et qu'il faut le reprendre dans son intégralité.

Suite à cela, une rencontre a été organisée, le 30 octobre, en présence de Mesdames Seurat (AMO) et Samuel (en charge des musées de France à la DRAC midi-Pyrénées) et de Messieurs Duranthon et Gaudenzi, respectivement Directeur et Directeur Adjoint du Museum d'Histoire Naturelle de Toulouse.

Suite à cette rencontre, il a été convenu que le Museum mettrait à disposition de la CCCA un chargé de mission, neuf mois durant (3 mois à temps plein et 6 mois à mi-temps) afin de reprendre le projet muséographique et d'assurer le tuilage avec l'Attaché de Conservation du Patrimoine que la CCCA devra nécessairement recruter.

Monsieur Soula demande à ce que lui soit confirmé le fait que Nathalie Rouquerol n'aie pas les compétences pour assurer la direction du musée.

Monsieur le Président lui confirme que telle est bien la conclusion du courrier de la DRAC.

Monsieur Soula s'interroge alors sur son avenir au sein du musée-forum.

Monsieur le Président lui répond qu'il y aura du travail pour seconder le directeur (ou la directrice) qui sera recruté(e).

Monsieur Soula a du mal à comprendre que la DRAC ait pu modifier de façon aussi drastique son opinion sur Nathalie Rouquerol.

Monsieur Chrétien lui répond qu'à ses yeux, il y a longtemps que la DRAC avait compris qu'il y avait un problème. Il souligne qu'au-delà de ses capacités professionnelles, cet agent a fait montre à plusieurs reprises, tant vis-à-vis de ses collègues que de sa hiérarchie, d'un comportement parfaitement répréhensible.

Madame Cistac rappelle que Nathalie Rouquerol avait été recrutée en 2000 par la mairie d'Aurignac afin de réaliser l'inventaire des collections sur support informatique.

Monsieur le Président fait remarquer qu'à ce jour, il reste 50 % des recollements à terminer.

Monsieur Soula est d'avis que, si Nathalie Rouquerol a pu faire montre de certaines limites, cela ne signifie pas qu'elle ne possède aucune compétence.

Monsieur Dignat est d'avis que cette décision de la DRAC, qui nous est imposée, soulève plusieurs problèmes : problèmes en matière de personnel, problème financier, problème scientifique (même s'il semble réglé) et problème humain (il faudra aider cette personne à se repositionner au sein de la collectivité).

Monsieur le Président répète que Nathalie Rouquerol, lorsqu'elle reprendra son travail, sera sous la responsabilité hiérarchique et scientifique de l'Attaché de Conservation du Patrimoine et assumera sa mission liée à son poste d'Agent Qualifié de Conservation du Patrimoine.

Il s'agit de délibérer pour créer le poste d'Attaché de Conservation du Patrimoine et autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec la mairie de Toulouse pour la mise à disposition d'un chargé de mission 9 mois durant.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

Monsieur Chrétien fait un point sur les travaux : le bâtiment sera livré, comme prévu, à la fin de l'année. Suite aux intempéries, il y a 15 jours de retard.

Il explique qu'à la demande de Monsieur Duranthon, la commission d'appel d'offres relative à certains lots de muséographie a été reportée au 06 décembre.

III. Sites internet :

Ce point de l'ordre du jour est présenté par Michel Chrétien avec un support powerpoint.

Il rappelle que sont en jeu la création des sites du musée, de l'OTCA et de la CCCA.

Six agences ont été rencontrées (Advisio, WS interactive, Couleur Citron, GMT Editions, Laetys et Oréalys). Il s'agit maintenant d'établir un cahier des charges précis afin de lancer la consultation.

La délibération pour le lancement de la consultation est adoptée à l'unanimité.

IV. Modification statutaire :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Bureau a validé la proposition faite par les services préfectoraux.

Au vu du futur découpage du territoire, il n'est plus possible de s'appeler « canton d'Aurignac » (puisque celui-ci n'existera plus en tant que tel).

Il est proposé le nom : « Communauté de Communes des Terres d'Aurignac ».

Monsieur le Président fait lecture de la nouvelle proposition statutaire dans son intégralité.

Il est convenu de mettre la totalité du texte au présent.

Monsieur Féraut fait remarquer qu'il faut supprimer la référence à la PVNR.

La délibération entérinant les nouveaux statuts est adoptée à l'unanimité.

V. Assurance groupe statutaire :

Le nouveau contrat groupe d'assurance statutaire 2014/2017 doit être signé avant la fin de l'année.

Le taux proposé pour les agents CNRACL est de 5,85 % avec une franchise à 15 jours.

Compte tenu de l'augmentation des coûts, il est proposé de ne pas maintenir le régime indemnitaire au-delà de 90 jours de maladie.

Les deux délibérations sont adoptées à l'unanimité.

VI. Décision modificative :

Deux modifications budgétaires sont nécessaires :

- Article 6411 (personnel titulaire) : + 30 000 €.

- Article 6615 (intérêts ligne de trésorerie) : + 30 000 €.

Adopté à l'unanimité.

VII. Demande de subvention :

Le camion voirie doit être renouvelé pour un montant de 107 500 € HT. Il s'agit de faire la demande de subvention auprès du Conseil Général de la Haute-Garonne.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

VIII. Grille tarifaire ALSH :

Explication par Monsieur Losego (voir grille ci-jointe).

Le recul actuel permet de dire que le service fonctionne bien.

Pour les vacances de la Toussaint, le service a fonctionné 4 jours/semaine. La 1^{ère} semaine, 35 enfants l'ont fréquenté, la 2^{ème} semaine, entre 25 et 30.

IX. Bilan piscine :

Cette année, le bilan s'est avéré excellent, compte tenu des conditions climatiques. L'ensemble de la saison (week-ends du mois de juin et juillet/août) a totalisé 16 164 entrées (29 944,50 €). Les recettes de la buvette se sont élevées à 23 000 €.

Le montant des dépenses (marchandises, Sacem, loyer, RSI et RC) se chiffre à 301 265 €.

Le bénéfice net est donc de 22 679,50 €.

Monsieur le Président précise que, compte tenu du nombre d'heures de travail que cela représente, la formule de gestion en affermage s'avère être la mieux adaptée.

X. PLU intercommunal :

La première réunion de pilotage s'est déroulée le 30 octobre et a été consacrée à l'actualisation du diagnostic, notamment socio-économique.

Il est précisé que le Comité de Pilotage doit être composé d'un représentant par commune. L'assiduité aux réunions sera la garante du suivi et de la répercussion des informations au sein de chaque conseil municipal.

Les compléments ont été apportés dans les domaines suivants : démographie, habitat, marché immobilier et foncier, équipements, économie, état initial de l'environnement.

Les prochaines étapes envisagées sont, à compter du mois de décembre, les réunions de secteur sous réserve que Citadia dispose des données nécessaires pour les préparer.

XI. SCOT et Pays :

Monsieur le Président informe l'Assemblée que le Syndicat Mixte du SCOT est en ordre de marche. Y siègent pour la CCCA Patrick Boube, Jean-Michel Losego et le Président de la CCCA.

Par ailleurs, Jean-Michel Losego a été élu vice-président de la commission « Economie », en charge du tourisme et Jean-Luc Guilhot Président de la commission « Aménagement, Agriculture et Paysages ».

L'Association Pays de Comminges, quant à elle, va porter le PNR.

Monsieur le Président donne les dates du prochain Bureau (le 12 décembre) et de la prochaine AG (le 19 décembre).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.